

Règlement du jeu concours « Foire Européenne »

Article 1 – Organisation

La **CTBR** (Compagnie des Transports du Bas-Rhin), dont le siège est situé au 14, Place des Halles 67000 STRABOURG, organise un jeu concours gratuit et sans obligation d'achat intitulé « **Jeu concours Foire Européenne** ».

Article 2 – Dates du concours

Le jeu se déroule du **18 août au 1er septembre 2026 inclus**.

Le **tirage au sort** sera effectué le **mercredi 2 septembre 2026**.

Article 3 – Conditions de participation

Le concours est ouvert à toute personne physique majeure, à l'exception des collaborateurs de la CTBR et de leur famille.

Une seule participation par personne est acceptée.

Article 4 – Modalités de participation

Pour participer, il suffit de se rendre à l'**Agence commerciale de la CTBR** située au **14 Place des Halles 67000 Strasbourg**, entre le **18 août et le 1er septembre 2026**, et de déposer un **bulletin de participation** dûment complété dans l'urne prévue à cet effet.

Article 5 – Désignation des gagnants

Un gagnant sera tiré au sort parmi l'ensemble des bulletins déposés avant la date limite de participation.

Article 6 – Lots

Le gagnant remportera :

- **2 entrées pour la Foire Européenne**

Les lots sont strictement personnels, non échangeables et ne peuvent donner lieu à aucune contrepartie financière.

Les 2 entrées devront être récupérées à l'Agence commerciale CTBR située au 14 Place des Halles 67000 Strasbourg entre le 2 et 12 septembre 2026, sur présentation de la carte d'identité du gagnant.

Article 7 – Résultats

Le gagnant sera contacté par mail par la CTBR à l'issue du tirage au sort.

Article 8 – Responsabilité

La CTBR se réserve le droit de modifier, reporter, écourter ou annuler le jeu concours en cas de force majeure ou de circonstances exceptionnelles.

Article 9 – Acceptation du règlement

La participation au jeu implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.